Province de Québec

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le mardi 26 novembre 2013 à 19 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, et en présence de la directrice générale et greffière, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les membres suivants : madame Lisiane Monette, madame Johanne Lepage, monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Stéphane Longtin, madame Gisèle Dicaire et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était absent le conseiller municipal, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation des procès-verbaux.
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue en date du mercredi 2 octobre 2013 à 19 h.
- 4. Période de questions.
- 5. Rapport du président.
- 6. Administration, Finances et Qualité des services
 - a) Nomination d'un représentant du conseil de l'agglomération de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au C.A. de l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
 - b) Nomination d'un représentant municipal au C.A. du Transport adapté et collectif des Laurentides (TA&CL).
 - c) Nomination d'un représentant municipal au Réseau Biblio des Laurentides.
 - d) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs au 30 septembre 2013.
 - e) Autorisation de transferts budgétaires.
 - f) Calendrier des séances du conseil 2014.
 - g) Contribution municipale 2013 Comité de résidants de l'Office municipal d'habitation (OMH).

7. Sécurité publique

- a) Rapport des responsables et comités.
- b) Acceptation de la démission de M. Steve Charbonneau, pompier volontaire.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu
 - a) Rapport des responsables et comités.

9. Culture, Récréation et Promotion touristique

- a) Rapport des responsables et comités.
- b) Embauche Aides techniques aux loisirs et préposés à l'entretien ménager temporaires Concours d'emploi # 201310-22.
- 10. Correspondance.
- 11. Affaires nouvelles.
- 12. Seconde période de questions.
- 13. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

AG-603-11-2013

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-604-11-2013 a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE EN DATE DU MARDI 2 OCTOBRE 2013 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procèsverbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue en date du mercredi 2 octobre 2013 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue en date du mercredi 2 octobre 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Le président, monsieur Gilles Boucher, maire de la Ville centre, indique que depuis son arrivée en poste, il a posé plusieurs actions en vue de se familiariser avec l'ensemble des dossiers, a déjà participé à un Conseil des maires portant sur le budget, rencontrera cette semaine, le maire de la Ville d'Estérel, monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Il profite du momentum pour demander au maire Nepveu si exceptionnellement, les membres de son conseil, pourraient autoriser à la Guignolée de circuler, une fois par année, sur le territoire de la Ville d'Estérel.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES.

a) <u>RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.</u>

La conseillère responsable, madame Johanne Lepage, pour sa part rappelle qu'elle a rencontré le trésorier, monsieur Sébastien Racette, pour connaître les tenants et aboutissants de l'exercice des prévisions budgétaires 2014. Elle rappelle, qu'à la demande de la Ville d'Estérel, madame Francine Labelle, directrice générale, et monsieur Sébastien Racette, trésorier, feront une pré-rencontre budgétaire avec les membres du conseil d'Estérel le vendredi 13 décembre prochain.

AG-605-11-2013 a) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL AU C. A. DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

CONSIDÉRANT l'assermentation des nouveaux élus au conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson suite au scrutin tenu en date du 3 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil d'agglomération au

conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson en lieu et place de madame Francine Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil désigne madame Johanne Lepage, à titre de représentante du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

AG-606-11-2013 b) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU C. A. DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TA&CL).

CONSIDÉRANT l'assermentation des nouveaux élus au conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson suite au scrutin tenu en date du 3 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil d'agglomération au conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides en lieu et place de monsieur Stéphane Longtin ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil désigne monsieur Daniel Beaudoin, à titre de représentant du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides.

AG-607-11-2013 c) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES.

CONSIDÉRANT l'assermentation des nouveaux élus au conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson suite au scrutin tenu en date du 3 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil d'agglomération au Réseau Biblio des Laurentides en lieu et place de monsieur Francis Denis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil désigne monsieur Gilles Boucher, maire, à titre de représentant du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel au Réseau Biblio des Laurentides.

d) <u>DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2013.</u>

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose l'état des projections budgétaires pour le second semestre de l'exercice courant au 30 septembre 2013.

3

AG-608-11-2013 e) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, l'Agglomération doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 15 novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage, APPUYÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes qu'ils apparaissent au tableau précité.

AG-609-11-2013 f) CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2014.

ATTENDU qu'en conformité de l'article 319 de la *Loi sur les Cités et villes*, le conseil d'agglomération est tenu d'établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires ;

ATTENDU le projet de calendrier 2014 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2014.

AG-610-11-2013 g) CONTRIBUTION MUNICIPALE 2013 – COMITÉ DE RÉSIDANTS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH).

ATTENDU la demande de contribution financière présentée par le comité des résidants de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour une activité communautaire soulignant les festivités de Noël;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables ;

ATTENDU les priorités des membres du conseil telles qu'établies à la Politique familiale de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et les actions de certains groupes qui complètent les services offerts par la Ville pour l'amélioration du bien-être de ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil octroie une contribution d'un montant de 500 \$ au Comité des résidants de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-11000-970.

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, dépose le rapport

d'activités pour le mois d'octobre 2013.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, débute sa présentation en invitant les participants à bien prendre connaissance du dépliant reçu par la poste portant sur « Quoi faire en situation d'urgence? ».

Madame Monette indique que le Service de sécurité civile est à mettre à jour le plan de mesure d'urgence. Elle est fière d'annoncer que le Service de sécurité civile de l'agglomération est le mieux structuré au sein de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Au niveau du Service de Sécurité Incendie, le service a répondu à 13 appels au cours du mois d'octobre, aucun incendie majeur. La formation des pompiers se poursuit dont une formation sur les pinces de désincarcération. Les visites de prévention sont terminées. Selon cette dernière, ces visites ont été fort appréciées par la population. De plus, des exercices et visites ont aussi été effectués dans les deux écoles et six garderies.

Elle termine avec le Service des premiers répondants qui a répondu à 16 appels avec un temps de réponse moyen de 11 minutes. Elle salue l'excellent travail de ce service qui constitue un atout majeur comptant maintenant 25 premiers répondants.

AG-611-11-2013 b) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. STEVE CHARBONNEAU, POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU la démission de monsieur Steve Charbonneau de la brigade de pompiers de Sainte-Marguerite-Estérel en date du 18 octobre 2013 conséquemment à son manque de disponibilité ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, en date du 21 octobre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Steve Charbonneau effective au 18 octobre 2013.

8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORT

Le responsable, monsieur Daniel Beaudoin, commente les activités du Service des Travaux publics et Services techniques touchant l'agglomération. Il ajoute que les équipements et camions sont prêts pour le déneigement et que la réserve de sable est complétée.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORT.

Monsieur Benoît Beauchamp, coordonateur du Service des Loisirs et de la Culture, dépose le rapport d'activités produit par la responsable de la bibliothèque, madame Joane Grandmaison, pour le mois d'octobre 2013.

Le responsable, monsieur le maire, Gilles Boucher, limite son intervention au chapitre des loisirs aux activités de la bibliothèque en rappelant que le nombre d'abonnés se maintient et se chiffre à 596. Une soirée du conte suivie d'une session de bricolage s'est tenue le 22 octobre et toute la population est invitée à une heure du conte de Noël, le mardi 10 décembre de 18 h 30 à 19 h 30. Les inscriptions se font directement à la bibliothèque ou par téléphone.

AG-612-11-2013 b) <u>EMBAUCHE – AIDES TECHNIQUES AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉS À</u> L'ENTRETIEN TEMPORAIRES – CONCOURS D'EMPLOI # 201310-22.

ATTENDU les besoins en ressources humaines au Service des Loisirs et de la Culture pour la période hivernale notamment pour l'entretien des patinoires ;

ATTENDU le concours d'emploi # 201310-22 par affichage interne du 29 octobre 2013 ;

ATENDU les prescriptions de la convention collective en vigueur :

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire, APPUYÉ par madame Johanne Lepage, et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de messieurs Éric Perreault et Michael Grenier à titre d'employés temporaires selon l'article 4.04 de la convention collective aux postes d'aides techniques aux loisirs et préposés à l'entretien ménager principalement affectés à l'entretien de la patinoire sur le lac Masson pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours selon les besoins du service et que l'ensemble de leurs conditions de travail soient celles plus amplement décrites et applicables de la convention collective présentement en vigueur.

QUE M. Perreault débute dès le 26 novembre 2013 et M. Grenier le 15 décembre 2013

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-701-30-141 et # 63-701-30-141.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

AG-613-11-2013 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 22, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Johanne Lepage, et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)	(signé)
Monsieur Gilles Boucher,	Madame Francine Labelle,
Président	Directrice générale et greffière